



Référent harcèlement sexuel et agissements sexistes

Objectifs

Participer à la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes Le référent sera chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les salariés.



Public Visé

Membre élu du CSE (entreprise d'au moins 11 salariés) Personne désignée par la direction (entreprise d'au moins 250 salariés)



Aucun pré-requis nécessaire.

Méthodes et moyens pédagogiques

Exposés interactifs, démonstrations pratiques, simulations.

Parcours pédagogique

- * Enjeux humains, économiques et sociétaux
- * Enjeux juridiques pour l'employeur et les salariés.
- Conséquences et sanctions.
- Les différentes formes de harcèlement, les différencier des agissements sexistes.
- * Rôles et missions du référent.
- * Rôles et missions des acteurs internes et externes de l'entreprise.
- * Prise en charge d'une victime atteinte de harcèlement et d'agissements sexistes au travail
- * Détecter les situations à risques
- * Proposer un plan d'actions de prévention
- * Structurer et organiser la remontée d'information
- * Liens avec les risques psycho-sociaux.

Les + métier

Devenir référent harcèlement sexuel et agissements sexistes



Méthodes et modalités d'évaluation

Avoir suivi l'ensemble de la formation. Attestation de formation.



Durée

7.00 Heures

Jour

Effectif

De 1 à 10 Personnes

Tarifs

Inter (Par Stagiaire):

Nous consulter

Intra (Par Jour):

Nous consulter



Quentin REGNIER

Formateur risques professionnels

Mail: quentinregnier@sinceo.com

SINCEO SANTE - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 76 31 10443 31



SINCÉO SANTÉ 3 rue Ariane - Bâtiment A 31520 Ramonville Saint Agne

Tél.: 05 61 62 12 72 mail: contact@sinceo-sante.com www.sinceo-sante.com